

Règlement – Course du Sanglier 2024

Sommaire

Règlement.....	1
1) ORGANISATION	2
2) CHALLENGE.....	2
3) PARCOURS	2
4) AVERTISSEMENT.....	2
5) REGLEMENT	2
6) PARTICIPANTS	2
7) RESPONSABILITE-ASSURANCE	3
8) INSCRIPTIONS	3
9) REMISE DES DOSSARDS.....	3
10) MESURES COVID.....	3
11) DEPART	4
12) SECURITE	4
13) MISE HORS-COURSE	5
14) RESULTATS	5
15) RAVITAILLEMENTS	5
16) RECOMPENSES	5
17) DROIT D’IMAGE ET DE LA PROPRIETE	6

1) ORGANISATION

L'organisation de la **28ème édition** de la Course du Sanglier est assurée par la section course à pied de l'Association Sportive X-FAB TOPPAN et la municipalité de Cerny.

2) CHALLENGE

La Course de 21KM du SANGLIER est inscrite au calendrier Départemental des Courses Hors Stade 2024 et fait partie du Challenge Nature de l'Essonne

3) PARCOURS

Le parcours de l'épreuve est tracé sur le territoire des communes de Cerny, Itteville et Bouray sur Juine dont les mairies ont été informées. Il emprunte exclusivement les chemins ruraux, les sentiers et sous-bois à l'exception de 250m sur route goudronnée.

4) AVERTISSEMENT

Le principe du Challenge Nature de l'Essonne est de proposer des courses dont la caractéristique essentielle est la difficulté même du parcours en distance (min. 16Km, maxi 24 Kms), dénivelé (côtes à fort pourcentage) et nature de terrain (sable, ornières, racines, rochers...). Chaque concurrent prenant le départ en est averti et accepte les difficultés et les risques liés à ce type de course. **Pour les vainqueurs de l'édition 2023 précédente scratch (Masculin et Féminine) l'inscription à la course est offerte pour l'édition 2024**

5) REGLEMENT

L'engagement implique l'acceptation du présent règlement et du principe de l'épreuve. Chaque concurrent s'engage à en avoir pris connaissance lors de son inscription par internet. Un exemplaire de ce règlement sera affiché sur place le jour de la course.

6) PARTICIPANTS

Les épreuves du Sanglier, Marcassin et Marche Nordique sont ouvertes à tous, licenciés et non licenciés âgés **de 18 ans à la date des épreuves**. Les concurrents non licenciés devront être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication de moins de 1 an **à la date de l'épreuve et** à la discipline concernée (pratique de la course à pied ou de la Marche Nordique en compétition).

Ce certificat médical ou cette licence **devront être obligatoirement téléchargés lors de l'inscription sur le site Internet ONSINSCRIT.COM avant la clôture des inscriptions le dimanche 5 mai 2024 à minuit (date de fermeture du site)**. Ils seront validés et conservés par l'organisateur.

Aucun certificat médical ou licence ne sera accepté le jour de la course et le dossard ne pourra être remis au concurrent que s'il a été téléchargé par Internet et validé par l'organisateur au préalable dans le temps imparti comme indiqué ci-dessus.

7) RESPONSABILITE-ASSURANCE

Les participants courent ou marchent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance ou d'accident ou de vol. L'épreuve est couverte par une assurance en RC auprès de la société aiac courtage, pour toute cause liée à l'organisation.

Du fait de la difficulté du parcours, le temps d'intervention des secours pourra varier selon la possibilité d'accès du lieu de l'accident, et ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation ou l'organisme assurant les secours. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel survenus sur le lieu des épreuves.

8) INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront par Internet uniquement

Aucune inscription ne sera effectuée sur place

Le montant de l'engagement est fixé :

- **Course de 11 km** : 15€ (+frais inscription en ligne),
- **Course de 21 km** : 15€ (+frais inscription en ligne),
- **Epreuve marche nordique chronométrée avec classement** : 15€ (+frais inscription en ligne)

La date limite pour les inscriptions est le **dimanche 5 mai 2024 à minuit**.

D'autre part, aucune inscription ne sera prise par courrier.

Les inscriptions seront limitées à 600 concurrents toutes épreuves confondues. Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué sauf annulation complète des épreuves.

L'organisateur se réserve le droit de pouvoir modifier le montant des engagements.

9) Retrait des dossards

Le retrait des dossards se tient dans l'enceinte du stade de Cerny.

Horaires de retrait des dossards :

Mardi 7 mai 2024 de 16h00 à 18h00 (horaire conseillé par l'organisateur)

Mercredi 8 mai 2024 à partir de 7H30

Le lieu et les horaires pourront être reprecisés selon les règles sanitaires en cours à cette date.

10) Mesures COVID

Si les mesures sanitaires COVID19 n'évoluent pas d'ici le 08 mai 2024, il n'y aura pas de mesures spécifiques dans l'enceinte du stade de Cerny, pour prendre le dossard, pour prendre le départ de la course et après la ligne d'arrivée ainsi que aux abords du ravitaillement d'après course.

11) DEPART

Le départ des courses sera donné au stade de Cerny :

- **9H30 pour le 11km**
- **9H45 pour le 21km**
- **9H50 pour l'Epreuve Marche Nordique chronométrée**

L'organisation se charge de proposer des zones de stationnement (non surveillées), en fonction des surfaces disponibles autour du stade de Cerny. Essayez de privilégier le covoiturage.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation **impose** qu'il n'y ait aucun stationnement sur la RD191.

12) SECURITE

La sécurité médicale sera assurée par l'UMPS (ou protection civile).

Une couverture CB (cibistes) sera mise en place sur le parcours.

Des commissaires bénévoles seront placés sur le circuit pour aiguiller les concurrents et surveiller la régularité de l'épreuve.

13) MISE HORS-COURSE

Au cours de l'épreuve, tout concurrent présentant des signes sérieux de fatigue ou de défaillance peut être arrêté. S'il décidait de continuer, il le ferait sous son entière responsabilité.

Sera également mis hors course tout concurrent ne respectant pas le tracé du parcours, affichant un comportement déloyal, dangereux vis-à-vis des autres coureurs ou ne respectant pas l'environnement.

Le parcours est balisé à l'aide de rubalises et de fléchage au sol, placés à intervalles réguliers. Tout coureur qui ne rencontre plus de signes de balisage, doit rebrousser chemin, jusqu'à retrouver le parcours balisé.

En cas d'erreur collective de parcours, l'organisation, en lien avec la CDCR91, peut décider de la mise hors challenge Nature de l'Essonne, de la course.

14) RESULTATS

Les résultats informatisés (Sanglier, Marcassin et Marche Nordique) seront affichés à l'issue de l'épreuve.

Toute réclamation devra être faite sur site le jour même de la course.

15) RAVITAILLEMENTS

Toutes les épreuves s'effectueront en Auto-suffisance

Pas de ravitaillement sur les parcours.

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée. Prévoir une « eco-cup ou gobelet » pour le ravitaillement d'arrivée.

Rappel :

Il est demandé aux concurrents de ne rien jeter sur le parcours.

L'organisateur s'engage auprès des communes traversées à laisser les sentiers et chemins dans le même état de propreté qu'il les a trouvés.

16) RECOMPENSES

Un cadeau sera remis à chaque arrivant (toutes épreuves confondues)

- Pour chacune des courses (Sanglier et Marcassin), les premiers de chaque catégorie féminine et masculine suivants seront récompensés :
Junior, Espoir, Senior et Master 0 ,1, 2, 3 ...10
- **Pour la Marche Nordique**, récompense aux 3 premières féminines et 3 premiers masculins au scratch **seulement**.

Le « Trophée de la Meute » sera remis au club ayant le plus grand nombre de coureurs classés sur le total des deux courses.

17) DROIT D'IMAGE ET DE LA PROPRIETE

Les participants, par leur engagement aux épreuves, autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître. Tous les documents portant la mention **Copyright@2024** Sanglier sont la propriété exclusive de la section course à pied de l'Association Sportive X-FAB TOPPAN et ne peuvent être utilisés sans son autorisation.

De la même manière, les participants, par leur inscription aux épreuves du Sanglier ou du Marcassin, autorisent les organisateurs à publier les résultats (noms, prénoms, année de naissance...).

Association Sportive X-FAB TOPPAN, SECTION COURSES A PIED